



Bruxelles, le 12 février 2014
140212/01

D É C L A R A T I O N

des porte-parole de la haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, et du commissaire Štefan Füle concernant l'adoption de modifications à la législation relative aux organisations non gouvernementales en Azerbaïdjan

Les porte-parole de M^{me} Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, et de M. Štefan Füle, membre de la Commission chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, ont publié ce jour la déclaration suivante:

«La haute représentante et le commissaire sont préoccupés par les modifications qui ont été apportées récemment à la législation relative aux ONG en Azerbaïdjan et qui sont peu favorables à une société civile indépendante et critique, notamment dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie.»

L'Azerbaïdjan devant prochainement occuper la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, la haute représentante et le commissaire engagent les autorités du pays à honorer leurs engagements internationaux et à revoir la législation relative aux ONG afin de répondre aux préoccupations exprimées par la Commission de Venise. Ils invitent tout

Pour en savoir plus:

Michael Mann +32 498999780 - +32 25849780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498984425 - +32 22986570 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja
Sebastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu
Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 - Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas
www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
www.eeas.europa.eu

particulièrement les autorités de l'Azerbaïdjan à améliorer et à faciliter les procédures d'enregistrement des ONG internationales et à créer un environnement qui permettra à toutes les ONG d'exercer leurs activités légitimes.

La haute représentante et le commissaire reconnaissent les efforts entrepris récemment par le gouvernement pour associer la société civile à ses propositions visant à modifier la législation relative aux ONG. S'ils reconnaissent que cette démarche a permis d'apporter certains changements au texte définitif qui a été adopté, ils n'en restent pas moins préoccupés par l'incidence globale de cette législation sur la société civile.»
